

mémentos

APPRENDRE

UTILE

Béatrice Lapérou-Scheneider

Droit pénal du travail

1^{re}

Cours intégral
et synthétique



Outils
pédagogiques



Béatrice Lapérou-Schneider

est Maître de conférences-HDR à l'Université de Bourgogne Franche-Comté, Directrice du Centre de recherches juridiques de Franche-Comté.

Suivez-nous sur



www.gualino.fr

Contactez-nous gualino@lextenso.fr



© 2021, Gualino, Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris La Défense Cedex
978-2-297-07150-5
ISSN 2680-073X

mémentos

APPRENDRE

UTILE

Béatrice Lapérou-Scheneider

Droit pénal du travail

1^{re}

Cours intégral
et synthétique



Outils
pédagogiques



 *Gualino*

un savoir-faire de

Lextenso

mémentos

APPRENDRE

UTILE

- C'est un cours complet et synthétique avec des aides pédagogiques différenciées.
- Il correspond à un enseignement dispensé en Licence et Master.
- Il est entièrement rédigé de manière structurée, claire et accessible.
- Il est à jour de l'actualité la plus récente.

Chez le même éditeur

- | | |
|-----------------------------------|-------------------|
| ▪ Amphi LMD | ▪ Master |
| ▪ Mémentos | ▪ En Poche |
| ▪ Exos LMD | ▪ Droit Expert |
| ▪ Méthodo LMD | ▪ Droit en poche |
| ▪ Carrés Rouge | ▪ Petit Lexique |
| ▪ Annales corrigées et commentées | ▪ Hors collection |

Présentation

L'émergence du droit pénal du travail a débuté durant la seconde moitié du XIX^e siècle avec la révolution industrielle. Le législateur est alors intervenu pour édicter des règles relatives à la protection des travailleurs en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles. C'est la loi n° 46-2426 du 30 décembre 1946 sur la prévention des accidents du travail qui a véritablement structuré le régime progressivement mis en place en instaurant une réglementation tendant à catégoriser les risques afin de mieux les encadrer. Le comité d'hygiène et de sécurité a quant à lui été créé par le décret du 1^{er} août 1947, remplacé par le comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail par la loi n° 82-1097 du 23 décembre 1982¹.

On peut dater l'émergence du droit pénal du travail en jurisprudence au moment de la création prétorienne de la délégation de pouvoirs en 1902². C'est en effet à partir de l'apparition de cette notion qu'a été élaborée à la charge de l'employeur une obligation générale de sécurité en faveur de ses salariés. Ce sont par la suite des incriminations propres au monde du travail qui ont été créées par le législateur.

Le droit pénal du travail s'est ainsi construit au fur et à mesure du temps. Il a progressivement été érigé en un droit hybride, à la fois soumis aux principes généraux du droit pénal et de la procédure pénale et jouissant d'une certaine autonomie à raison des spécificités de la matière tenant pour l'essentiel à une réglementation propre au monde du travail et à la singularité des rapports hiérarchiques y régnant.

-
1. Pour plus de développements : R. SALOMON et A. MARTINEL, *Droit pénal social*, 2019, Economica, n° 2 et s.
 2. Cass. crim., 28 juin 1902 : Bull. crim. n° 237.

Le droit pénal du travail apparaît comme un sous-ensemble du droit pénal de l'entreprise, cette dernière catégorie se caractérisant pour l'essentiel par le cadre au sein duquel les infractions sont commises : l'entreprise. Contrairement au droit pénal des affaires, ici entendu dans son acception étroite comme constituant un sous-ensemble du droit pénal de l'entreprise, et tendant à contrôler et réguler l'activité économique, le droit pénal du travail se caractérise par l'existence d'une relation de travail et par sa dimension humaine³. Devenu une branche du droit à part entière, le droit pénal du travail connaît ces dernières années un véritable essor.

La menace de la sanction pénale est quasi omniprésente en droit du travail français. Ses fonctions sont multiples mais il est possible d'affirmer qu'avant d'être répressive, la sanction pénale joue, dans le monde du travail, un rôle éminemment préventif. La fonction interprétative des règles extra-pénales jouée par le juge répressif doit par ailleurs être relevée, qui aboutit à l'émergence d'une concurrence normative⁴.

Si l'application du droit pénal à la sphère du travail est soumise à titre principal aux règles générales de la matière, il conviendra, avant d'aborder les principales incriminations propres à ce champ (Partie 3), de s'intéresser aux spécificités du monde du travail (Partie 1) qui expliquent que l'engagement de la responsabilité pénale dans ce cadre présente une singularité certaine (Partie 2).

Conseils de lecture

COEURET (A.) et FORTIS (E.), *Droit pénal du travail*, 6^e éd., 2016, LexisNexis.

SALOMON (R.) et MARTINEL (A.), *Droit pénal social*, 5^e éd., 2020, Economica.

3. V. not. COEURET A. et FORTIS E., *Droit pénal du travail*, 6^e éd., 2016, LexisNexis, n° 1.

4. COEURET A. et FORTIS E., *Droit pénal du travail*, *op. cit.*, n° 13.

Plan de cours

Présentation

5

PARTIE 1

Les spécificités du droit pénal du travail

Chapitre 1 La pluralité des sources 27

- 1 Le monde du travail, carrefour de rencontres de diverses dispositions répressives 27
- 2 Les principales difficultés liées à la pluralité des sources 28
 - A - Les concours de qualifications 28
 - 1) Les cas de concours de qualifications 28
 - 2) Les règles applicables au concours de qualifications 29
 - a) Le principe 29
 - b) L'exception au principe : le cas où plusieurs valeurs juridiquement protégées ont été violées 30
 - B - Les conflits de lois dans le temps 31
 - 1) L'application dans le temps des lois pénales de fond 31
 - 2) L'application dans le temps des lois pénales de forme 32
 - C - Le flou du droit pénal du travail, source d'insécurité juridique 32

Chapitre 2 La pluralité d'acteurs et la diversité des rapports 35

- 1 L'employeur et l'employé : une relation spécifique 35
 - A - Les obligations et pouvoirs de l'employeur 35

1) Les obligations de l'employeur	35
a) <i>L'exécution de bonne foi du contrat de travail</i>	35
b) <i>De quelques obligations spécifiques pesant sur l'employeur</i>	35
2) Les pouvoirs de l'employeur	36
a) <i>Le pouvoir de direction</i>	36
b) <i>Le pouvoir disciplinaire</i>	36
c) <i>Le pouvoir normatif</i>	36
B - <i>Les obligations et droits du salarié</i>	37
1) Les obligations du salarié	37
a) <i>L'exécution de bonne foi du contrat de travail</i>	37
b) <i>L'obligation de loyauté et de discrétion</i>	37
2) De quelques droits du salarié	37
2 Les instances représentatives du personnel	38
A - <i>Les droits du comité social et économique en matière pénale</i>	38
B - <i>Les droits des syndicats en matière pénale</i>	39
3 Le lanceur d'alerte	39
A - <i>Les dispositions pénales protectrices du lanceur d'alerte</i>	39
B - <i>Les conditions d'irresponsabilité pénale du lanceur d'alerte</i>	40
4 Le Défenseur des droits	41
A - <i>La saisine du Défenseur des droits</i>	41
B - <i>Les pouvoirs répressifs du Défenseur des droits</i>	41
5 Les agents de contrôle de l'inspection du travail	42
A - <i>Les pouvoirs permettant la détection et la constatation des infractions</i>	42
1) Les pouvoirs d'investigation	42
2) Le pouvoir de constatation des infractions commises dans le cadre du travail	43
B - <i>Les attributions répressives</i>	43
1) Le rôle des agents de l'inspection du travail dans l'application des sanctions répressives administratives	43
2) La transaction pénale	44
C - <i>Les dispositions pénales protectrices des agents de contrôle de l'inspection du travail</i>	44
1) Le délit d'obstacle à l'accomplissement des devoirs des agents de contrôle de l'inspection du travail	44
a) <i>Les éléments constitutifs</i>	44
b) <i>La répression</i>	45
c) <i>Les particularités procédurales</i>	46
2) Les principales contraventions de non-présentation de documents et registres	46
3) Les violences, outrages et actes de résistance	46
a) <i>Les violences (menaces ou intimidation)</i>	47
b) <i>L'outrage</i>	47
c) <i>Les actes de résistance ou de rébellion</i>	47

PARTIE 2

La responsabilité pénale dans le monde du travail

Chapitre 3 Les responsables	51
1 L'employeur	51
<i>A - La responsabilité pénale personnelle de l'employeur</i>	<i>52</i>
1) Les infractions attitrées et les obligations spécifiques pesant sur le seul employeur ou dirigeant	53
2) Le fondement et la portée de l'extension de la responsabilité personnelle de l'employeur	53
<i>B - La responsabilité pénale de l'employeur du fait de son préposé</i>	<i>54</i>
1) Les sources de la responsabilité pénale de l'employeur du fait de son préposé	55
<i>a) La loi</i>	<i>55</i>
<i>b) La jurisprudence</i>	<i>55</i>
2) Les conditions de la responsabilité pénale de l'employeur du fait de ses préposés	56
2 La délégation de pouvoirs	56
<i>A - La validité de la délégation de pouvoirs</i>	<i>57</i>
1) Le domaine de la délégation de pouvoirs	57
<i>a) La condition tenant à la structure</i>	<i>57</i>
<i>b) Les conditions tenant aux pouvoirs objets de la délégation</i>	<i>57</i>
2) Les conditions de validité de la délégation de pouvoirs	58
<i>a) Les conditions tenant au délégant</i>	<i>58</i>
<i>b) Les conditions tenant au délégataire</i>	<i>58</i>
<i>c) Le caractère certain de la délégation de pouvoirs</i>	<i>60</i>
3) La forme et la preuve de la délégation de pouvoirs	60
<i>B - Les effets de la délégation de pouvoirs sur la responsabilité pénale</i>	<i>61</i>
1) Les effets sur la responsabilité pénale du délégant	61
2) Les effets sur la responsabilité pénale des personnes morales	61
3 Les personnes morales	61
<i>A - Le domaine de la responsabilité pénale des personnes morales</i>	<i>61</i>
1) Les personnes morales susceptibles d'être pénalement responsables	62
2) Les infractions susceptibles d'être imputées à une personne morale	63
<i>B - Les conditions de la responsabilité pénale des personnes morales</i>	<i>63</i>
1) Une infraction commise par un organe ou un représentant	63
<i>a) Les notions d'organe et de représentant</i>	<i>63</i>
<i>b) L'identification de l'organe ou du représentant</i>	<i>64</i>
2) Une infraction commise « pour le compte de la personne morale »	64

C - Les effets de la responsabilité pénale des personnes morales	65
1) Les peines encourues	65
2) Le cumul de poursuites	65
3) Les particularités procédurales	66
a) Les citations et significations d'actes de procédure à personne morale	66
b) La représentation en justice de la personne morale	66
4 Les groupements d'employeurs	67
5 Le cas de l'intérim	68
6 Le salarié	68
A - L'application du droit commun de la responsabilité pénale	68
B - L'exclusion de la qualification de fait justificatif en cas d'ordre donné par l'employeur à son salarié	69
7 Les instances représentatives du personnel et les syndicats	69

Chapitre 4 L'infraction et la peine 71

1 Rappel : le principe de la légalité criminelle	71
2 L'infraction	72
A - Les éléments constitutifs de l'infraction	72
1) L'élément matériel de l'infraction	72
2) L'élément moral de l'infraction	72
B - La qualification des faits	73
C - Le concours réel d'infractions	73
1) Le principe	74
2) Les exceptions	74
3 La peine	74
A - Les peines encourues par les personnes physiques	75
1) Les peines principales	75
a) En matière correctionnelle	75
b) En matière contraventionnelle	76
2) Les peines complémentaires	76
a) En matière correctionnelle	76
b) En matière contraventionnelle	76
B - Les peines encourues par les personnes morales	77
1) Les peines principales	77
a) En matière correctionnelle	77
b) En matière contraventionnelle	77
2) Les peines complémentaires	78
a) En matière correctionnelle	78
b) En matière contraventionnelle	79
C - Le principe de la personnalisation de la peine	79

Chapitre 5 La preuve	81
1 Les autorités compétentes	81
2 Les principes directeurs de l'administration de la preuve	82
A - La présomption d'innocence et la charge de la preuve	82
B - La liberté de la preuve	82
C - La loyauté de la preuve	83
3 Les différents modes de preuves	83
A - Les procès-verbaux	84
1) Les conditions de validité des procès-verbaux	84
a) Les conditions de fond	84
b) Les conditions de forme	84
2) La force probante des procès-verbaux	85
a) Les procès-verbaux dressés par les officiers et agents de police judiciaire	85
b) Les procès-verbaux dressés par les agents de contrôle de l'inspection du travail et fonctionnaires assimilés	86
3) La question de la participation du prévenu à la rédaction du contenu du procès-verbal	86
B - Les autres modes de preuve	87
4 Les infractions pouvant être commises dans le cadre de la recherche de la preuve	87
A - Les atteintes à la personne	87
1) Les atteintes à la vie privée	87
2) Les atteintes au secret des correspondances	87
a) Les éléments constitutifs	87
b) La répression	89
c) L'action civile	89
B - Les atteintes aux biens	89
1) Le vol	89
2) Les atteintes aux systèmes de traitement automatisé des données (STAD)	89
Chapitre 6 La mise en mouvement des poursuites	91
1 L'action publique	91
A - Les parties à l'action publique	92
1) Le défendeur	92
2) Le demandeur	92
B - L'opportunité des poursuites	92
1) Le classement sans suite	92
2) Le déclenchement de l'action publique	93
3) Les alternatives aux poursuites	93
C - La prescription de l'action publique	94
1) Les délais de prescription de l'action publique	94

2) Le point de départ du délai de prescription de l'action publique	94
a) <i>Le principe</i>	94
b) <i>Le report du point de départ du délai de prescription de l'action publique</i>	95
3) Le décompte	96
a) <i>L'interruption du délai de prescription de l'action publique</i>	96
b) <i>La suspension du délai de prescription de l'action publique</i>	97
2 L'action civile devant les juridictions pénales	98
A - <i>Les parties à l'action civile</i>	98
1) Les demandeurs à l'action civile	98
a) <i>Les conditions générales</i>	98
b) <i>L'action civile des personnes morales, spécificités</i>	100
2) Les défendeurs à l'action civile	102
B - <i>L'exercice de l'action civile</i>	103
1) <i>L'option procédurale de la victime</i>	103
2) <i>L'action civile exercée devant la juridiction répressive</i>	103
a) <i>La voie de l'intervention</i>	103
b) <i>La voie de l'action</i>	104
3) <i>L'autorité de la chose jugée au pénal sur le civil</i>	104

Chapitre 7 Le procès pénal 107

1 La compétence du tribunal	107
A - <i>Les règles ordinaires de compétence</i>	107
B - <i>Les principales dérogations aux règles ordinaires de compétence rencontrées en droit pénal du travail</i>	108
1) Les extensions de compétence à raison de la juridiction	108
a) <i>Le principe : « le juge de l'action est juge de l'exception »</i>	108
b) <i>Les exceptions préjudicielles</i>	108
2) Les extensions de compétence à raison des faits	109
2 Le déroulement du procès pénal ordinaire	109
A - <i>La saisine de la juridiction de jugement</i>	109
B - <i>La comparution des parties à l'audience</i>	109
1) <i>La comparution du prévenu</i>	109
2) <i>La comparution de la partie civile</i>	110
C - <i>La procédure d'audience</i>	110
D - <i>Les voies de recours</i>	111
1) <i>L'appel</i>	111
2) <i>L'opposition</i>	111
3) <i>Le pourvoi en cassation</i>	111

PARTIE 3

Les principales infractions du droit pénal du travail

Chapitre 8 Les atteintes à la santé et à la sécurité au travail	115
1 Les atteintes involontaires à la vie et à l'intégrité physique	115
A - Les éléments constitutifs	116
1) Le lien de causalité	116
a) Un lien de causalité certain	117
b) Le lien de causalité direct	117
c) Le lien de causalité indirect	117
2) La faute	118
a) La faute non-intentionnelle simple	119
b) La violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement (faute dite « délibérée »)	120
c) La faute caractérisée exposant autrui à un risque d'une particulière gravité que l'auteur ne pouvait ignorer	122
3) Le dommage	123
B - La répression	123
1) Les peines	123
a) En cas d'homicide involontaire	123
b) En cas de blessures involontaires	124
2) Le concours de qualifications	125
3) Les dispositions spécifiquement applicables aux personnes morales en cas de relaxe de ses organes ou représentants des chefs d'homicide ou de blessures involontaires	125
a) Le contenu et le prononcé de la sanction	125
b) Les effets de la sanction	126
4) Les obstacles à la répression	126
C - Les particularités procédurales	127
1) L'action civile	127
a) L'action civile de la victime directe	127
b) L'action civile des syndicats professionnels	127
c) L'action civile des associations et fondations	127
2) L'autorité de la chose jugée au pénal sur le civil	127
2 Le délit de risque causé à autrui	128
A - Les éléments constitutifs	128
1) La condition préalable : une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement	129
2) L'élément matériel	129
a) La violation de l'obligation	129
b) Le résultat : l'exposition à un risque	129
3) L'élément moral	130
B - La répression	130

3 Les atteintes à la réglementation relative à la santé et à la sécurité au travail	131
<i>A - Les infractions d'atteinte aux règles d'hygiène et de sécurité ne pouvant être commises que par le seul employeur ou son délégataire</i>	131
1) Le délit de l'article L. 4741-1 du Code du travail	131
a) Les éléments constitutifs de l'infraction	131
b) La répression	132
2) Les délits d'atteintes à la législation relative aux services de santé au travail	134
3) Les délits de manquements aux décisions prises par l'inspecteur du travail en matière de santé et de sécurité au travail	134
4) Les délits de manquement aux mesures prises par le directeur de la DIRECCTE et les agents de contrôle de l'inspection du travail en matière de santé et de sécurité au travail	134
5) Les contraventions relatives aux documents et informations en matière de santé et de sécurité	134
6) Les contraventions aux dispositions tendant à protéger les femmes et les jeunes travailleurs	135
7) Les contraventions aux règles relatives à la médecine du travail	135
<i>B - Les atteintes à la santé et à la sécurité au travail commises par une autre personne que l'employeur ou son représentant</i>	135
1) Les délits d'atteintes à la santé et la sécurité au travail	135
2) Les contraventions d'atteinte à la santé ou à la sécurité au travail	136

Chapitre 9 Les atteintes à l'intégrité psychique et à la dignité **137**

1 Le harcèlement sexuel	137
<i>A - Les éléments constitutifs</i>	138
1) Le harcèlement sexuel proprement dit	138
a) Les éléments matériels	138
b) L'élément moral	140
2) Le harcèlement sexuel par assimilation	140
a) L'élément matériel	141
b) L'élément moral	141
<i>B - Les peines</i>	141
<i>C - Les particularités procédurales</i>	142
1) La preuve	142
2) L'action civile	142
3) Le droit d'alerte	143
2 Le harcèlement moral	143
<i>A - Les éléments constitutifs</i>	144

1) Les éléments matériels	144
a) <i>Les actes de harcèlement moral</i>	144
b) <i>La répétition des actes</i>	145
c) <i>La dégradation des conditions de travail de nature à porter atteinte à la victime</i>	145
2) L'élément moral	146
B - La répression	147
1) L'imputabilité du harcèlement moral	147
2) La complicité	147
3) Les peines	147
C - Les particularités procédurales	147
1) La preuve	147
2) La prescription de l'action publique	147
3) L'action civile	147
4) Le droit d'alerte	148
3 Les discriminations au travail	148
A - Les éléments constitutifs	148
1) Les délits de discrimination prévus dans le Code pénal	149
a) <i>L'élément matériel, l'acte discriminatoire</i>	149
b) <i>L'élément moral : le mobile</i>	150
c) <i>Le lien de causalité</i>	152
2) Les délits de discrimination prévus dans le Code du travail	153
a) <i>Les discriminations antisyndicales</i>	153
b) <i>Les discriminations en raison du sexe</i>	154
c) <i>Les discriminations à raison d'une grossesse</i>	155
d) <i>Les discriminations commises à la suite d'un harcèlement</i>	155
B - La répression	156
1) Les discriminations expressément autorisées : les faits justificatifs	156
a) <i>Dans le Code pénal</i>	156
b) <i>Dans le Code du travail</i>	156
2) Les discriminations réprimées	157
a) <i>Dans le Code pénal</i>	157
b) <i>Dans le Code du travail</i>	158
C - Les particularités procédurales	159
1) La preuve	159
a) <i>Le testing</i>	159
b) <i>Les pouvoirs spécifiques des inspecteurs et contrôleurs du travail</i>	160
c) <i>La méthode comparative</i>	160
2) L'action civile	160
3) Les pouvoirs répressifs du Défenseur des droits	161
4 Les délits tenant aux conditions dans lesquelles s'exerce le travail	161
A - Préambule : la personne vulnérable ou en état de dépendance	162

<i>B - L'obtention, auprès d'une personne vulnérable ou en état de dépendance, d'un travail non ou mal rémunéré</i>	163
1) Les éléments constitutifs	163
a) <i>Les éléments matériels</i>	163
b) <i>L'élément intentionnel</i>	163
2) La répression	164
<i>C - La soumission à des conditions de travail incompatibles avec la dignité de la personne</i>	164
1) Les éléments constitutifs	164
a) <i>Les conditions de travail incompatibles avec la dignité humaine</i>	164
b) <i>L'élément intentionnel</i>	164
2) La répression	165
3) Les particularités procédurales : l'action civile	165
<i>D - Le travail forcé</i>	165
1) Les éléments constitutifs	166
a) <i>Les éléments matériels</i>	166
b) <i>L'élément moral</i>	166
2) La répression	166
3) Les particularités procédurales : l'action civile	167
<i>E - La réduction en servitude</i>	167
1) Les éléments constitutifs	167
a) <i>Un travail forcé</i>	167
b) <i>Le caractère habituel de la situation</i>	167
2) La répression	167
3) Les particularités procédurales : l'action civile	168
<i>F - La traite des êtres humains</i>	168
1) Les éléments constitutifs	168
a) <i>Les éléments matériels</i>	168
b) <i>L'élément moral</i>	169
2) La répression	169
a) <i>Les particularités répressives</i>	169
b) <i>Les peines</i>	169
3) Les particularités procédurales	170
a) <i>L'application de la loi dans l'espace</i>	170
b) <i>L'action civile</i>	170

Chapitre 10 Les atteintes à la liberté individuelle et à la vie privée 171

1 L'entrave à la liberté de travailler	171
<i>A - Les éléments constitutifs</i>	171
1) <i>L'élément matériel</i>	171
2) <i>L'élément moral</i>	172
<i>B - La répression</i>	172
<i>C - Les particularités procédurales : l'action civile</i>	172
2 Les atteintes à la vie privée	173
<i>A - Les éléments constitutifs</i>	173

1) L'élément matériel	173
a) <i>Les procédés portant atteinte à la vie privée</i>	173
b) <i>L'atteinte portée à l'intimité de la vie privée</i>	173
2) L'élément moral	174
<i>B - La répression</i>	174
<i>C - Les particularités procédurales</i>	174
1) L'exigence d'une plainte préalable à l'exercice de l'action publique	174
2) L'action civile	175

Chapitre 11 Les atteintes aux intérêts collectifs des travailleurs 177

1 Les entraves aux instances représentatives du personnel	177
<i>A - Les éléments constitutifs</i>	178
1) Les éléments matériels	178
a) <i>Les entraves directes</i>	178
b) <i>Les entraves indirectes</i>	180
2) L'élément moral	181
<i>B - La répression</i>	181
1) L'imputation du délit d'entrave	181
2) Les peines	182
3) Les concours de qualifications	183
<i>C - Les particularités procédurales</i>	183
1) La prescription de l'action publique	183
2) L'action civile	184
2 Les entraves à la négociation collective	184
<i>A - Les éléments constitutifs</i>	184
1) L'élément matériel	184
2) L'élément intentionnel	185
<i>B - La répression</i>	185

Chapitre 12 Le travail illégal 187

1 Le travail dissimulé	187
<i>A - Les délits de travail dissimulé proprement dits</i>	187
1) Les éléments constitutifs	187
a) <i>Les éléments matériels</i>	187
b) <i>L'élément moral</i>	190
2) La répression	190
3) Les particularités procédurales	192
a) <i>Les spécificités liées à l'enquête</i>	192
b) <i>Les spécificités liées au déclenchement des poursuites</i>	192
<i>B - Les délits liés au travail dissimulé proprement dit</i>	193
1) Le recours au travail dissimulé	193
a) <i>Les éléments constitutifs</i>	193
b) <i>La répression</i>	194

2) La publicité en faveur du travail dissimulé	194
a) <i>Les éléments constitutifs</i>	194
b) <i>La répression</i>	194
c) <i>Les particularités procédurales</i>	194
2 Le marchandage	195
A - <i>Les éléments constitutifs</i>	195
B - <i>Les peines</i>	195
C - <i>Les particularités procédurales</i>	196
3 Le prêt illicite de main-d'œuvre	196
A - <i>Les éléments constitutifs</i>	197
1) Les éléments matériels	197
a) <i>Le prêt exclusif de main-d'œuvre</i>	197
b) <i>Le but lucratif du prêt</i>	197
2) L'élément moral	198
B - <i>La répression</i>	198
1) Les peines	198
2) Les concours de qualifications	198
C - <i>Les particularités procédurales</i>	199
4 Les infractions en matière d'emploi de main-d'œuvre étrangère	199
A - <i>L'emploi d'étrangers sans titre de travail</i>	199
1) Les éléments constitutifs	199
a) <i>Les éléments matériels</i>	199
b) <i>L'élément moral</i>	200
2) La répression	200
a) <i>Les peines</i>	200
b) <i>Les concours de qualifications</i>	201
3) Les particularités procédurales	201
B - <i>Les infractions liées au travail détaché des étrangers</i>	202
1) La fraude « simple » à la réglementation au travail détaché	202
a) <i>La notion de fraude « simple »</i>	202
b) <i>La répression</i>	203
2) La fraude grave à la réglementation au travail détaché	203
a) <i>La notion de fraude grave</i>	203
b) <i>La répression aggravée</i>	204
3) Les particularités procédurales	204
a) <i>La preuve</i>	204
b) <i>L'action civile</i>	204
5 Les cumuls irréguliers d'emplois	205
A - <i>Les éléments constitutifs</i>	205
1) L'élément matériel	205
2) L'élément moral	205
B - <i>La répression</i>	205

Chapitre 13	Les principales infractions relatives à l'organisation du travail	207
1	Les principales infractions relatives à la tenue et à la présentation de documents, à l'affichage et à la déclaration d'informations	207
A	Les principales infractions rencontrées dans l'ensemble des entreprises	208
B	Les principales atteintes aux obligations s'appliquant aux entreprises de plus de cinquante salariés	210
2	Les principales infractions aux règles relatives au recours au travail temporaire	210
3	Les principales infractions portant atteinte à la durée du travail et aux règles de repos	211
A	Les principales infractions relatives à la durée et au temps du travail	211
B	Les principales infractions relatives aux règles de repos	213
4	Les principales infractions aux règles relatives aux salaires	214
A	Les principales infractions relatives au montant du salaire	214
B	Les principales infractions relatives au paiement du salaire	214
Chapitre 14	Les principales infractions en matière de protection sociale	215

1	Les infractions de droit commun	215
A	L'escroquerie	215
1)	Les éléments constitutifs	215
a)	L'emploi d'un moyen frauduleux	215
b)	La remise	217
c)	Le préjudice	217
d)	L'intention coupable	217
2)	La répression	218
a)	Les peines	218
b)	Les particularités répressives	219
3)	Les particularités procédurales	219
a)	La prescription de l'action publique	219
b)	La constitution de partie civile	219
B	Le faux et les infractions voisines	219
1)	Les éléments constitutifs du faux en général	220
a)	La condition préalable : l'existence d'un support d'expression de la pensée	220
b)	L'élément matériel : l'altération de la vérité	220
c)	Le préjudice	221
d)	L'élément moral : une intention coupable	221

2) La répression	221
a) <i>Le faux dans un écrit ou un support d'expression de la pensée</i>	221
b) <i>Les faux documents administratifs</i>	221
c) <i>La délivrance induue de documents administratifs</i>	222
d) <i>Les fausses attestations</i>	222
e) <i>L'usage de faux</i>	223
3) Les particularités procédurales	223
a) <i>La prescription en matière de faux</i>	223
b) <i>L'inscription de faux</i>	224
2 Les infractions spécifiques de fraude sociale	224
A - <i>La fraude aux aides aux actions de reclassement et de reconversion professionnelle</i>	224
B - <i>La fraude aux allocations d'assurance chômage</i>	225
C - <i>La fraude au statut de demandeur d'emploi</i>	225
D - <i>La fraude aux dispositifs en faveur de l'emploi</i>	225

Chapitre 15 Les principales infractions commises dans le cadre du travail 227

1 Les atteintes volontaires aux personnes	227
A - <i>Les atteintes volontaires à l'intégrité physique de la personne</i>	227
1) Les éléments constitutifs	227
a) <i>L'élément matériel</i>	227
b) <i>L'élément moral</i>	228
2) La répression	228
B - <i>La participation à un groupe en vue de la préparation de violences volontaires</i>	229
C - <i>Les menaces</i>	229
1) Les menaces contre les personnes	229
a) <i>Les menaces contre les personnes sans ordre ni condition</i>	229
b) <i>Les menaces contre les personnes avec ordre de remplir une condition</i>	230
2) Les menaces contre les biens	231
a) <i>Les menaces contre les biens sans ordre ni condition</i>	231
b) <i>Les menaces contre les biens avec ordre de remplir une condition</i>	231
D - <i>Les fausses alertes</i>	231
2 Les atteintes à la liberté d'aller et venir	232
A - <i>Les éléments constitutifs</i>	232
1) <i>L'élément matériel</i>	232
2) <i>L'élément moral</i>	233
B - <i>La répression</i>	233
1) <i>Les peines</i>	233
2) <i>Les concours réels d'infractions</i>	234
3) <i>L'exemption et la réduction de peine</i>	234
C - <i>Les particularités procédurales : l'action civile</i>	234

3 Les atteintes volontaires aux biens	235
<i>A - Les destructions, dégradations et détériorations volontaires ne présentant pas de danger pour les personnes</i>	235
1) L'atteinte commise par un moyen quelconque	235
a) Les éléments constitutifs	235
b) La répression	235
2) Les inscriptions, signes, dessins et tags	237
a) Les éléments constitutifs	237
b) La répression	237
<i>B - Les destructions, dégradations et détériorations volontaires présentant un danger pour les personnes</i>	237
1) Les éléments constitutifs	237
2) Les peines	238
<i>C - La détention ou le transport de substances ou produits incendiaires ou explosifs</i>	238
1) Les éléments constitutifs	238
2) Les peines	239

Chapitre 16 Autres infractions pouvant être commises par le salarié **241**

1 Le vol	241
<i>A - Les éléments constitutifs</i>	241
1) Les éléments matériels	241
2) L'élément moral	242
<i>B - La répression</i>	242
1) Les peines	242
2) Le fait justificatif tiré des droits de la défense du salarié	243
2 Les délits d'atteinte aux systèmes de traitement automatisé des données (STAD)	243
<i>A - Le délit d'accès ou de maintien frauduleux dans un STAD</i>	244
1) Les éléments constitutifs	244
a) L'élément matériel	244
b) L'élément moral	244
2) La répression	244
<i>B - Le délit d'entrave ou d'atteinte au fonctionnement d'un STAD</i>	245
1) Les éléments constitutifs	245
a) Les éléments matériels	245
b) L'élément moral	245
2) La répression	246
<i>C - Le délit d'introduction de données dans un STAD, d'extraction, de détention, de reproduction, de transmission, de suppression ou de modification des données d'un STAD</i>	246
1) Les éléments constitutifs	246
a) L'élément matériel	246
b) L'élément moral	247
2) La répression	247

3 L'abus de confiance	247
<i>A - Les conditions préalables de l'abus de confiance</i>	248
<i>B - Les éléments constitutifs de l'abus de confiance</i>	249
1) Les éléments matériels	249
<i>a) L'abus</i>	249
<i>b) Le préjudice</i>	249
2) L'élément intentionnel	249
<i>C - Les peines</i>	250
<i>D - Les particularités procédurales : la prescription de l'action publique</i>	250
4 La divulgation de secrets de fabrication	250
<i>A - Les éléments constitutifs</i>	251
<i>B - Les peines</i>	251
5 La corruption de personnes n'exerçant pas une fonction publique	251
<i>A - Les éléments constitutifs</i>	252
1) La corruption active	252
<i>a) Les éléments matériels</i>	252
<i>b) L'élément moral</i>	253
2) La corruption passive	253
<i>a) L'élément matériel</i>	253
<i>b) L'élément moral</i>	253
<i>B - Les peines</i>	253
<i>C - Les particularités procédurales</i>	254
1) L'action publique	254
2) L'action civile	254
Index	257

Liste des principales abréviations

Ass. plén.	Assemblée plénière
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
Bull. ass. plén.	Bulletin assemblée plénière
Bull. ch. mixte	Bulletin chambre mixte
Bull. civ.	Bulletin chambre civile
Bull. crim.	Bulletin chambre criminelle
C. civ.	Code civil
C. pén.	Code pénal
C. route	Code de la route
C. trav.	Code du travail
CA	Cour d'appel
Cass. ass. plén.	Assemblée plénière de la Cour de cassation
Cass. ch. mixtes	Chambres mixtes de la Cour de cassation
Cass. civ.	Chambre civile de la Cour de cassation
Cass. crim.	Chambre criminelle de la Cour de cassation
Cass. soc.	Chambre sociale de la Cour de cassation
CE	Communauté européenne
CEDH	Cour européenne des droits de l'homme
CHSCT	Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail
CJCE	Cour de justice de la Communauté européenne
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne
comm.	Commentaire
Cons. const.	Conseil constitutionnel
Cons. prud'h.	Conseil des prud'hommes
CPP	Code de procédure pénale
CSE	Comité social et économique
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Dr. pén.	Droit pénal (revue)
Droit soc.	Droit social (revue)
DRT	Direction régionale du travail
Gaz. Pal.	Gazette du Palais
ITT	Incapacité totale de travail
JCP	Semaine juridique
Not.	Notamment
obs.	Observations
PACS	Pacte civil de solidarité
QPC	Question prioritaire de constitutionnalité
RDT	Revue de droit du travail
req.	Requête
RGPD	Règlement général pour la protection des données personnelles
RJS	Revue de jurisprudence sociale
RSC	Revue de science criminelle et de droit pénal comparé
STAD	Système de traitement automatisé des données
T. corr.	Tribunal correctionnel
v.	Voir

PARTIE 1

Les spécificités du droit pénal du travail

Chapitre 1	La pluralité des sources	27
Chapitre 2	La pluralité d'acteurs et la diversité des rapports	35

Le droit pénal du travail est un droit pluriel dont la spécificité tient d'une part à la pluralité des sources (chapitre 1) et d'autre part à la multiplicité des acteurs ainsi qu'à la diversité des rapports qu'ils entretiennent entre eux (chapitre 2).